Et l'artificialisation des sols, on en parle ?

Article 1 : mars 2023

LES DEFINITIONS POUR BIEN COMPRENDRE

La définition de l'artificialisation des sols fait aujourd'hui débat si bien que ce phénomène grignoterait entre **16 000 et 60 000 hectares par an**[1]. Concrètement, le Ministère de la transition écologique, introduit ce phénomène comme étant « *la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une* ***imperméabilisation*** *partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics…)* ».

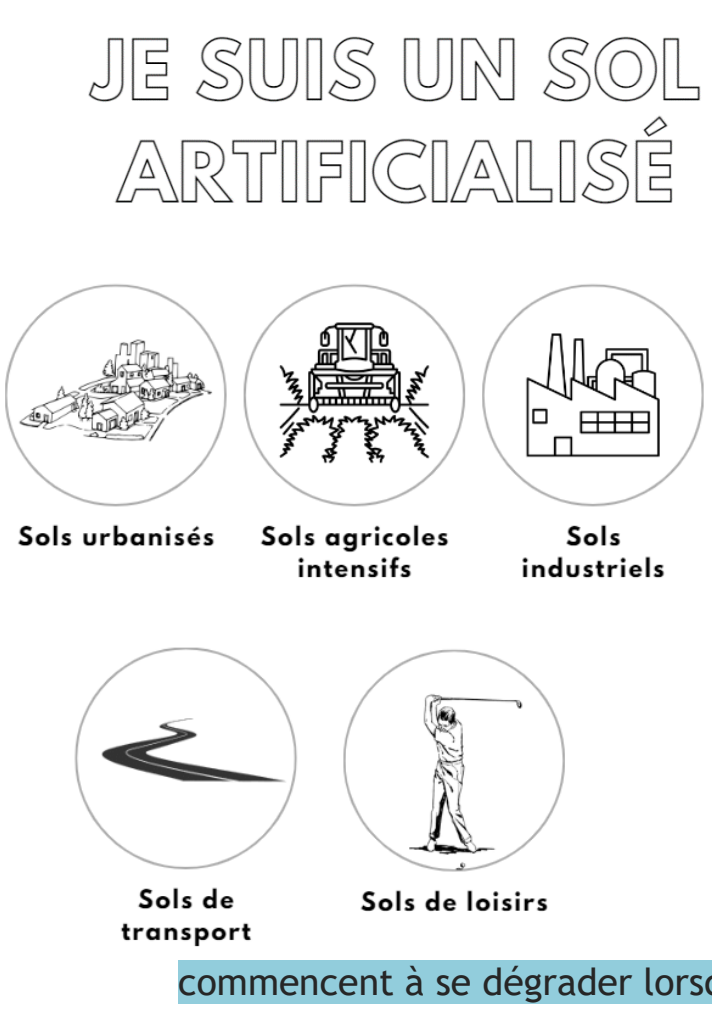

L'imperméabilisation du sol est le phénomène qui ne permet plus au sol de jouer son rôle d'éponge : le sol ne peut plus boire, il est imperméable. Comment un sol devient-il imperméable, me diriez-vous ? La présence de béton, asphalte, toiture, bâtiment etc… sont les principales causes d'imperméabilisation.

Les écosystèmes d'un bassin versant commencent à se dégrader lorsqu'au moins 10% du territoire de celui-ci est imperméabilisé.

DES CONSEQUENCES MULTIPLES

Cette artificialisation des sols est à l'origine de grands **bouleversements écosystémique** : érosion de la biodiversité, destruction de milieu naturel, augmentation des pollutions sonores et lumineuses, réchauffement climatique en lien avec le changement d'usage des sols qui ne permet plus au duo sol/végétation d'absorber le CO2, création d'ilots de chaleur, perturbation des continuités écologiques, amplification des risques d'inondations et d'érosions etc…

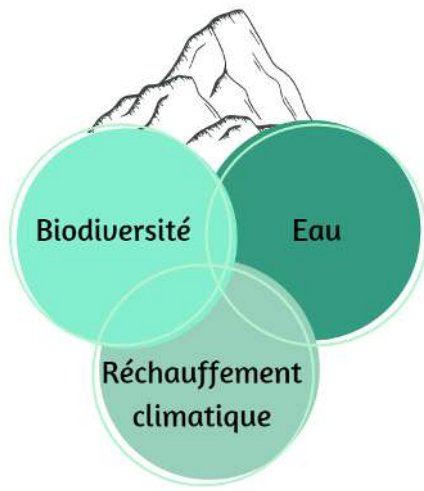

L'eau de ruissellement sur les sols imperméables est l'une des plus grandes sources de pollution des cours d'eau.

FLOCON VERT ET ARTIFICIALISATION DES SOLS, on en est où ?

Le cahier des charges Flocon Vert (version 2022) vient questionner chaque éléments présentés ci-dessous :

- Suivi de la consommation d'espace naturel et forestier sur le territoire (Identification du taux d'artificialisation Nette chaque année)
- Identification des zones imperméables à problèmes et/ou érodées
- Analyse des pratiques de « désimperméabilisation » et de re-naturation : essaimage de projets en lien avec ceux aboutis sur le territoire
- Mise en place d'une stratégie planifiée pour poursuivre l'objectif "zéro artificialisation nette" avant 2050 (PLU, PADD…)
- Ecriture d'un plan d'action pour réduire l'artificialisation des sols (exploitation maximale des gisements fonciers, intensification urbaine, ilots de végétalisation dans le village)
- Association systématique des pratiques de restauration écologique lors de projets d'aménagement (domaine skiable, aménagement de piste de ski, construction de bâtiment dans le village)
- Favoriser l'utilisation de semences endémiques lors des travaux de restauration écologiques et de re-naturation

[1] https://www.vie-publique.fr/eclairage/287326-artificialisation-des-sols-comment-faire-face-letalement-urbain

QUELQUES INITIATIVES POUR AGIR

- ✓ Privilégier la réutilisation des bâtiments existants : Au lieu de construire de nouveaux bâtiments, il est préférable de réutiliser ceux qui existent déjà. La rénovation et la réhabilitation des bâtiments permettent de préserver le paysage naturel et de réduire les impacts sur l'environnement.

- ✓ Encourager la densification douce : c'est-à-dire construire de nouveaux bâtiments tout en minimisant leur impact sur l'environnement. Il s'agit de privilégier les constructions de petite taille et l'utilisation de matériaux locaux, durables et écologiques.

- ✓ Promouvoir la mobilité douce : La mobilité douce, telle que la marche, le vélo ou les transports en commun, permet de réduire l'utilisation de voitures et donc la construction de routes.

- ✓ Sensibiliser les populations : la sensibilisation des populations à l'enjeu de l'artificialisation des sols en montagne et aux pratiques respectueuses de l'environnement peut permettre de mobiliser les citoyens et de favoriser l'adoption de comportements vertueux.

- ✓ Mettre en place des outils de planification territoriale : la mise en place de Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) peut permettre de réguler l'urbanisation et de préserver les espaces naturels.

- ✓ Restaurer les milieux dégradés : Des projets de restauration de zones humides en montagne permettent de favoriser la régénération de ces écosystèmes fragiles, souvent impactés par l'aménagement touristique. Aussi, la renaturation des rivières visent à rétablir leur fonctionnement naturel, en favorisant la circulation des sédiments et la création de zones de frayères (lieu de reproduction pour les poissons, batraciens et crustacés).

1 ACTION SUR 1 TERRITOIRE FLOCON VERT

La commune des **Belleville**, située en Savoie, a mis en place un projet de restauration écologique de zone humide dans la **vallée des Encombres**.

Cette zone humide avait subi des **aménagements hydrauliques** et des **drainages excessifs** qui avaient altéré les fonctions écologiques de l'écosystème.

Le projet de restauration a consisté en la réhabilitation de la zone humide en **supprimant les drains** et en recréant des milieux favorables à la biodiversité. Des berges ont été reconstituées et des **zones de lagunage** ont été créées pour favoriser la rétention d'eau. Des **espèces végétales locales** ont été réintroduites pour restaurer la biodiversité.

Le projet de **restauration écologique** de la zone humide a permis de rétablir les fonctions écologiques de l'écosystème, telles que la régulation de l'eau, la filtration des polluants et le maintien de la biodiversité. De plus, cette restauration a contribué à **sensibiliser la population locale** et les **visiteurs** à la **valeur écologique des zones humides** et à l'importance de les préserver.

Ce projet a été financé par le *Parc national de la Vanoise*, la *Région Auvergne-Rhône-Alpes* et l'*Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse*.

Alors que les initiatives de reverdissement germent, nombre de choix d'aménagement persistent pour faire pencher la balance du côté d'une augmentation massive du phénomène d'artificialisation des sols. Si construire rime avec détruire alors puisse nos désirs de se retrouver en montagne éveiller nos consciences en termes d'impacts de l'artificialisation des sols au regard de l'aménagement.
Nous ne souhaitons pas une mise sous bulle des territoires de montagne mais un maillage de zones dont l'objectif principal est la cohabitation des activités humaines et le maintien de la biosphère. Les verrous sociaux, économiques, conceptuels et politiques sont nombreux mais il s'agit aujourd'hui de prendre conscience des interdépendances fonctionnelles écologiques et sociales pour changer nos imaginaires.

Osons sortir d'un schéma hors sol de la vie en montagne, reprenons racine, construisons des lieux de vie plutôt que des lieux de passage !